

Lettre aux parents

Chers parents,

Le ministère vient de mettre en place un nouveau dispositif d'évaluation a pour objet de dresser le bilan des acquis des élèves en français et en mathématiques à deux moments-clés de la scolarité : Pour les CM2 janvier et pour les CE1, en mai.

L'évaluation est indissociable de toute démarche d'apprentissage. Elle permet à l'élève et à sa famille de vérifier le degré d'acquisition du socle commun (ensemble des connaissances et des compétences qu'il est indispensable de maîtriser pour accomplir avec succès sa scolarité, poursuivre sa formation, construire son avenir personnel et professionnel et réussir sa vie en société). L'évaluation permet aussi à l'enseignant de mesurer le chemin parcouru par chaque élève et de construire, le cas échéant, un parcours d'appui personnalisé.

Nous souhaitons attirer votre attention sur le processus des évaluations CM2 qui sont prévues pour ce mois de janvier et qui concerne votre enfant.

Nous considérons que les évaluations sont utiles, mais qu'elles doivent avant tout servir à l'élève et à sa famille et constituer des repères pour les enseignants dans la construction du projet pédagogique de l'école, de la classe et pour chaque élève.

Pour autant, cette évaluation, tel qu'elle est conçue, pose plusieurs problèmes.

- la passation d'épreuves entre le 19 et le 23 janvier : un tel processus en milieu d'année ne peut servir de base à un bilan des acquis des élèves en fin de cycle ni à une évaluation des performances du système scolaire

De plus, nous considérons que faire faire des exercices sur des notions non étudiées est un non sens pédagogique.

- la conception du logiciel de saisie : un codage binaire (échec ou réussite) qui ne permet pas de rendre compte, finement, du degré d'acquisition de telle ou telle notion.

- ce système de recensement des résultats pourrait servir à établir un « palmarès » des écoles.

Les conditions fixées par le ministère vont donc pour nous, créer de l'échec et stigmatiser nos élèves au lieu de les motiver et de les encourager.

Le Ministre a été saisi par plusieurs organisations syndicales pour lui demander de surseoir à ces évaluations et d'engager des discussions pour construire un outil pertinent garantissant la confidentialité des résultats.

Faute d'une réponse positive et face aux difficultés que créent ce processus, le conseil des maîtres a décidé :

- de faire passer ces évaluations (et uniquement les exercices portant sur des notions déjà étudiées) à vos enfants,
- de vous en communiquer naturellement les résultats
- ne pas les faire remonter à l'administration de l'Education Nationale afin de ne pas participer à ce « palmarès public » qui ne sert en rien la réussite de vos enfants et qui risque, au contraire, de les stigmatiser.

Espérant que vous comprendrez notre démarche, nous vous prions de croire, chers parents, en notre attachement à un service public d'éducation de qualité pour vos enfants.

Signature :

Le conseil des maîtres de l'école.....